

Joyeuse, le 10 novembre 2025

**Objet : Participation de la commune à un aménagement en faveur de la conservation d'une colonie de chauve-souris sur la commune de Sablières**

Monsieur le Maire

En 2025, lors de la rénovation d'une habitation située sur la commune de Sablières, le propriétaire, Monsieur SALU a découvert la présence d'une importante colonie de mise-bas de Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), une espèce protégée et d'un grand intérêt patrimonial.

Alertée par le propriétaire, la Communauté de communes s'est rendue sur site avec un spécialiste des chiroptères afin d'évaluer les possibilités de conserver la colonie tout en permettant la poursuite des travaux de rénovation.

Les échanges et la visite ont permis de définir une solution d'aménagement équilibrée, assurant à la fois la préservation du gîte des chauves-souris et la bonne conduite du chantier.

Ce dispositif prévoit notamment le maintien des accès au gîte ainsi que la protection du plancher des combles, afin d'éviter toute dégradation liée aux déjections et de permettre une cohabitation durable entre la faune et le bâti.

Le coût de cet aménagement est estimé à 4400 € TTC. Ce projet bénéficie du soutien du Département de l'Ardèche dans le cadre des crédits des Espaces Naturels Sensibles (ENS), à hauteur de 80 %, soit 3520 €.

Nous souhaiterions proposer à la commune de Sablières de s'associer à cette initiative exemplaire en participant au financement des 20 % restants, soit 880 €, montant qui pourrait être mobilisé via la dotation biodiversité et aménités rurales (rappel : 23 737 € attribués à la commune pour l'année 2025).

Ce cofinancement local permettrait à la commune de s'inscrire dans une démarche positive et exemplaire de cohabitation entre patrimoine bâti et faune protégée. Il s'agit d'un projet à la fois modeste dans son coût et fort dans sa portée symbolique, une belle illustration de la mise en œuvre des politiques ENS à l'échelle du territoire.

Afin de pouvoir intégrer ce projet exemplaire au programme 2026 et en arrêter le plan de financement, nous vous remercions par avance de bien vouloir nous transmettre votre retour avant le 1er décembre 2025.

Restant à votre disposition pour tout échange complémentaire ou pour la présentation du projet en conseil municipal, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.



**Philippe GONTIER**  
**Président de la Communauté de**  
**communes du Pays Beaume Drobie**

Ribes  
Payzac  
Rocles  
Vernon  
Laboule  
Joyeuse  
Rosières  
Faugères  
Valgorge  
Sablières  
Dompnac  
Planzolles  
Beaumont  
Chandolas  
Lablachère  
Loubaresse  
St-Mélany  
St-André-Lachamp  
St-Genest-de-Beauzon